

Aqua Nièvre



N°9
Décembre 2025

Le Département accompagne les collectivités dans la gestion de l'assainissement collectif

Le Département exerce une activité d'assistance technique en assainissement collectif au bénéfice de communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), définie dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Cette assistance répond aux articles L 3232-1-1, R 3232-1 à R 3232-1-4 du Code général des collectivités territoriales, pour les collectivités éligibles ; elle est proposée via des conventions avec Nièvre Ingénierie pour les collectivités non éligibles.

Cette activité est financée à 50 % par les Agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie, 25 % par le Département et 25 % par les collectivités en fonction des prestations réalisées.

Les trois techniciens du service Eau établissent des bilans du fonctionnement des ouvrages d'assainissement et apportent des conseils aux collectivités. Leur travail permet d'établir ainsi un bilan annuel de la situation, présenté pour l'année 2024 dans notre newsletter.

Chiffres clés de l'assainissement dans la Nièvre

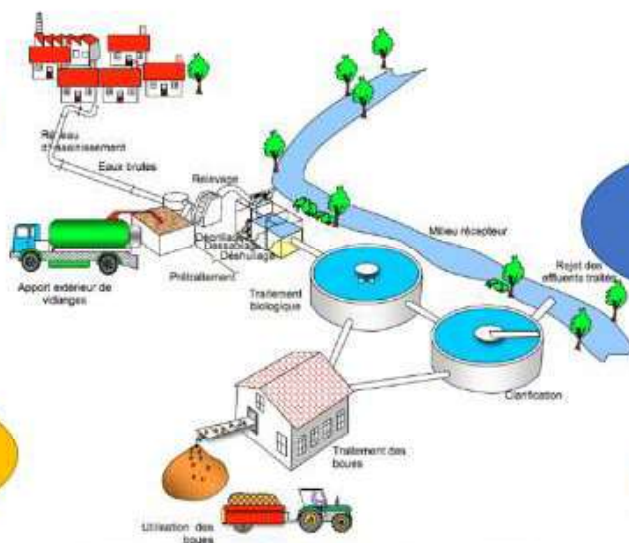
Prix de l'assainissement moyen 2023 :
2,18 €/m³
(2,37 en France)

1978 tonnes de boues épanchées en agriculture par an

86 collectivités en charge de l'assainissement

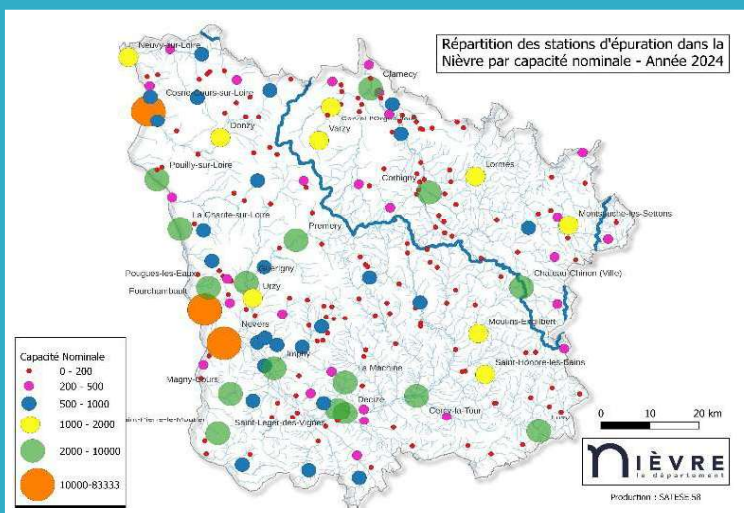
221 stations d'épuration

50% de la population nivernaise raccordée à un réseau d'eaux usées



Une Station d'épuration à boues activées (Source bibliographique : ADEME)

Le constat : un patrimoine d'assainissement collectif important et adapté à la ruralité



Le département de la Nièvre compte 221 systèmes d'assainissement (réseau de collecte des eaux usées + station d'épuration) répartis sur 176 communes, collectant 50 % de la population du département.

La taille des stations varie de 13 EH* à 83 333 EH. On remarque toutefois une très grande majorité de petites installations : 148 ont une capacité inférieure à 200 EH et seulement 19 une capacité supérieure à 2 000 EH.

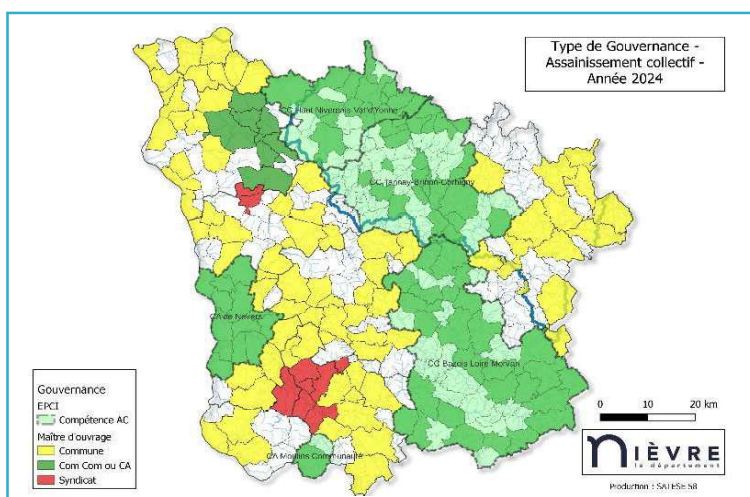
Le département de la Nièvre se trouve sur deux bassins hydrographiques différents. Le plus important, Loire Bretagne, représente 71 % des stations du département (156). Le second, Seine Normandie, représente 29 % des stations (65).

*1 EH = 1 équivalent habitant (pollution rejetée par 1 habitant)

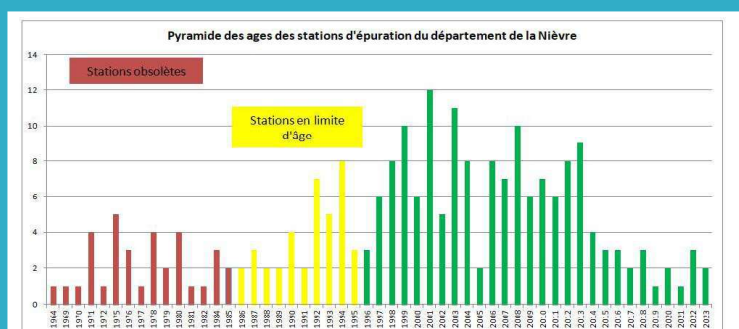
Une diversité de maîtres d'ouvrage mais un type de gestion assez homogène

La majorité des installations sont sous la responsabilité de communes ou de communautés de communes ou d'agglomération ; seuls trois syndicats intercommunaux gèrent onze installations.

L'exploitation est assurée, pour la plupart des installations, en régie. Seules 28 d'entre elles ont une exploitation assurée par un prestataire privé.



Des stations relativement récentes mais des nombreux investissements de renouvellement à venir



La date de mise en service ou de réhabilitation des installations varie de 1964 pour la plus ancienne à fin 2023 pour la plus récente. 81 % des stations ont été mises en service après 1990.

19 % des installations du département sont en service depuis plus de 40 ans (durée de vie atteinte) dont 4 stations de plus de 2 000 équivalent-habitants.

Des performances relativement bonnes mais perfectibles

Sur l'ensemble de l'année 2024, les trois techniciens du service Eau ont réalisé **466 interventions** (bilans 24 heures, réunions, visites avec analyses, etc.). L'ensemble de ces interventions a permis d'établir une évaluation du fonctionnement de chaque station du département allant de « bon », « à améliorer » jusqu'à « nécessitant des actions rapidement ».

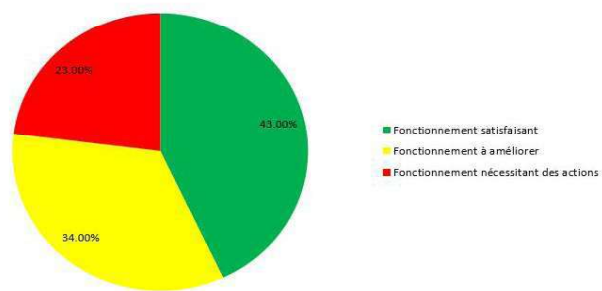
En 2024, **43 % des stations ont vu leur fonctionnement évalué comme satisfaisant.**

Les principales origines des dysfonctionnements sont :

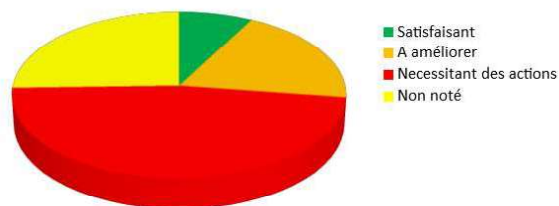
- dans **50 % des cas**, le mauvais fonctionnement du réseau de collecte ;
- dans 35 %, la vétusté des ouvrages ou leur mauvaise conception ;
- pour les 15 % restantes, un défaut d'exploitation de l'installation.

Ces dysfonctionnements peuvent ainsi être quantifiés selon leur gravité et l'impact sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Evaluation du fonctionnement des stations d'épuration de la Nièvre - Année 2024



Evaluation fonctionnement des réseaux d'assainissement 2024



Des conséquences pour la collectivité... mais pas que

Une station d'épuration est dimensionnée pour traiter une certaine quantité d'eau et de pollution ; on parle de charge hydraulique et organique. Si trop d'eaux usées ou de pluie arrivent à la station d'épuration, cela peut avoir plusieurs conséquences :

- **Les performances épuratoires diminuent** : l'eau rejetée contient alors trop de pollution. Cela entraîne également le lessivage de la « flore » épuratrice contenue dans la station d'épuration, qui n'est alors plus suffisante pour traiter la pollution reçue. Dans ce cas, il faut généralement plusieurs semaines pour constater un retour vers un équilibre satisfaisant.
- **Des rejets non traités rejoignent directement, sans traitement, les cours d'eau** quand le réseau d'assainissement est saturé.
- **Des surcoûts énergétiques** sont occasionnés sur la station d'épuration et au niveau des postes de relevage ou de refoulement. Les interventions de maintenance sont alors plus fréquentes.



L'impact de ces dysfonctionnements sur les cours d'eau, récepteur des eaux traitées, peut être important, surtout en été quand les capacités de dilution des cours d'eau sont très faibles. La faune aquatique mais également les usages comme la baignade, l'abreuvement du bétail, la pêche ou toute activité située en aval vont être impactés.

Ci-contre : développement d'algues filamenteuses privant la faune aquatique d'oxygène et pouvant entraîner des mortalités piscicoles.

Certaines algues de type cyanobactéries sont susceptibles de relarguer des toxines nocives pour les animaux et les hommes, par simple contact, ingestion ou inhalation.

Dans un contexte de changement climatique, les cours d'eau vont voir leurs débits estivaux baisser significativement, et les rejets seront de plus en plus pénalisants pour la vie des cours d'eau et les usages de l'eau, comme la production d'eau potable, la pêche, la baignade, etc.



Maintenir un niveau de performances nécessite des investissements réguliers sur le long terme

Les techniciens du service Eau accompagnent les services et exploitants des collectivités pour atteindre les performances réglementaires et optimiser le fonctionnement des installations. L'autosurveillance et le suivi des stations permettent ainsi d'identifier les dysfonctionnements et d'engager un diagnostic plus approfondi. Celui-ci identifie alors les secteurs qui posent des problèmes, hiérarchise les travaux d'amélioration nécessaires, et permet au maître d'ouvrage de programmer dans le temps le renouvellement des ouvrages (réseaux et stations) ; **on parle alors de gestion patrimoniale.**

À Dompierre-sur-Nièvre, la visite en 2023 du technicien a permis d'identifier une forte intrusion d'eaux claires parasites sur un poste de relevage. Ce type de défaut entraîne généralement une surconsommation électrique, une usure accélérée des pompes et une augmentation des interventions.

La programmation régulière de travaux permet de maintenir les performances des réseaux et stations, de limiter les coûts de fonctionnement et d'éviter des surcoûts d'investissements. Faute d'investissements réguliers, les travaux à réaliser se cumulent, impactant fortement et durablement le prix de l'eau et la gestion du service.



Exemple de réseau non étanche avec entrée d'eaux claires, pluviales ou de nappe.

Les clés d'une bonne gestion patrimoniale

Programmer tous les 10 ans un diagnostic réseau et station

Anticiper et provisionner dès le démarrage de l'étude pour les futurs travaux qui seront identifiés et communiquer pour expliquer le prix de l'eau

Lancer rapidement des travaux quand les études se terminent, meilleure garantie d'amortir le prix de l'étude

L'assistance technique du département

468 interventions en 2024, de la simple visite terrain à l'appui à la gestion patrimoniale

“En France, le taux de renouvellement des réseaux annuel est d'environ **0,7 %** insuffisant pour garantir les services...

Il existe également un sous-investissement significatif en matière de gestion des eaux pluviales”

Rapport n°871-11 juillet 2023 du Sénat

